



SYNDICAT DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE

Conseil Syndical du 12 avril 2016

Légalement convoqués le 6 avril 2016, les membres du Syndicat se sont réunis le mardi 12 avril 2016 à 18h30 dans la salle du conseil communautaire de la Communauté Paris-Saclay (CPS), sous la présidence de M. Francisque VIGOUROUX.

Étaient présents:

Délégués en exercice : 22

Châteaufort : Monsieur DUPONT
Jouy-en-Josas : Madame THIBAUT
Toussus-le-Noëble : Monsieur GUYOT
Verrières-le-Buisson : Madame DELBECQ

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Total votants : 16

CPS : Mesdames DIGARD et GIVLIN,
Messieurs ALI-BELHADJ, GILBON,
GLEIZE, HAVEL, HOUET, LAUREAU,
ROUYER et VIGOUROUX

SYB : Madame DEBENNEROT
Messieurs MAGNIER et OZANNE

Absents excusés :

Bièvres : Monsieur BAUD
Buc : Monsieur BERTHELOT (pouvoir à
Mme DELBECQ)
Verrières-le-Buisson : Monsieur JOLY

CPS : Madame MERCIER
Messieurs, BERTIAUX, FIORESE,
LECLERC, et SEGERS (pouvoir à
M. VIGOUROUX)

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Etienne DUPONT a été désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2016

Le Président fait l'appel des élus présents ou représentés.

La séance commence à 18h30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 FEVRIER 2016

Le procès-verbal du comité syndical du 15 février 2016, sous réserve de la notification sollicitée par Mme Cécile DELBECQ, déléguée titulaire représentant la commune de Verrières-le-Buisson, concernant sa demande de mise en place de fiches projet par opération afférentes aux travaux du SYB, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE (SYB) CONSECUTIFS A LA CREATION DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY (CPS) : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 5 JANVIER 2016

Afin de tenir compte des remarques de la Préfecture de l'Essonne en date du 25 février 2016 notifiant le refus des services du contrôle de légalité de valider la délibération du 5 janvier 2016 portant modification des statuts du Syndicat, notamment pour les articles 2 « Membres participants » et 6 « Le comité syndical », le comité syndical, après en avoir délibéré, avec quinze voix POUR et une ABSTENTION (Mme THIBAUT) :

Article 1 : Rapporte la délibération du 5 janvier 2016 n° 2016-01-05.01 portant modification des statuts du Syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB).

Article 2 : Dit que les statuts du SYB seront modifiés lors d'une prochaine modification statutaire.

Article 3 : Dit que le montant de la répartition des contributions pour l'exercice 2016 reste inchangé par rapport à celui adopté lors du vote du Budget Primitif 2015, soit 2,65 € par habitant.

Article 4 : Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SYB

Après avoir entendu les explications de M. GLEIZE, Vice-Président délégué aux finances, et examiné les comptes présentés à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2015, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote) :

Article Unique : Approuve les comptes du Président présentés par M. GLEIZE, Vice-Président chargé des Finances, qui correspondent à la balance et au compte de Gestion du Comptable du Syndicat, à savoir :

Section d'exploitation :

RECETTES DE L'EXERCICE : 582 726,25 €

DEPENSES DE L'EXERCICE : 550 453,79 €

Résultat de l'exercice : 32 272,45 €

Excédent antérieur : 486 117,62 €

Soit un excédent global (CAF) de 518 390,07 €

Section investissement :

RECETTES DE L'EXERCICE : 90 272,31 €

DEPENSES DE L'EXERCICE : 60 317,48 €

Résultat de l'exercice : 29 954,83 €

Excédent antérieur : 302 696,59 €

Soit un excédent de clôture de 332 651,42 €

COMPTE DE GESTION 2015

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Prend Acte du compte de gestion pour l'exercice 2015 ci-après :

Sections	Recettes	Dépenses	Excédent ou Déficit reporté	Résultat de Clôture
Investissement	90 272,31 €	60 317,48 €	302 696,59 €	332 651,42 €
Exploitation	582 726,24 €	550 453,79 €	486 117,62 €	518 390,07 €
Total Général	672 998,55 €	610 771,27 €	788 814,21 €	851 041,49€

Article 2 : Demande qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes d'approuver les opérations du Comptable.

CONTRIBUTION DES COMMUNES ET EPCI DU SYB – EXERCICE 2016

Afin de tenir compte des remarques de la Préfecture de l'Essonne en date du 10 mars 2016 relatives à la compétence « travaux hydrauliques » exercée jusqu'en 2015 par la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS), dont la Communauté Paris-Saclay a hérité, précisant également que la commune de Verrières-le-Buisson n'était pas membre de la CAPS, le comité syndical, après en avoir délibéré, avec treize voix POUR, deux voix CONTRE (Mme THIBAUT et M. DUPONT) et une ABSTENTION (Mme DELBECQ) :

Article 1 : Rapporte la délibération n° 2016-02-15-05 du 15 février 2016.

Article 2 : Précise que la commune de Verrières-le-Buisson versera le montant de sa contribution au SYB sous forme fiscalisée, indépendamment de la Communauté Paris-Saclay.

Article 3 : Vote et adopte le montant des contributions communales et de l'EPCI « Communauté Paris-Saclay » 2016, en adéquation avec les statistiques disponibles les plus récentes de l'INSEE afférentes à la population recensée en 2013, soit une contribution fixée dans le tableau ci-après :

Les contributions des communes et EPCI 2016

	Contribution 2015 (en €)		Contribution 2016 (en €)
CAPS	256 912	CPS	260 389
Bièvres	11 747	Bièvres	11 880
Buc	14 474	Buc	14 856
Châteaufort	3 713	Châteaufort	3 678
Jouy-en-Josas	21 865	Jouy-en-Josas	21 971
Toussus –Le-Noble	3 008	Toussus-le-Noble	3 050
Verrières-Le-Buisson	41 372	Verrières-le-Buisson	41 629
Total	353 091		357 453 €

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON AU BUDGET PRIMITIF 2016

Afin de tenir compte du courrier de la Préfecture de l'Essonne du 10 mars 2016, imposant le versement de la contribution de la commune de Verrières-le-Buisson au SYB sous forme fiscalisée jusqu'à l'expiration du délai de deux ans maximum pendant lequel le conseil communautaire de la CPS peut restituer la compétence facultative « travaux hydrauliques » aux communes, le comité syndical, après en avoir délibéré, avec douze voix POUR, une voix CONTRE (M. DUPONT) et trois ABSTENTIONS (Mmes DELBECQ, THIBAUT et M. ROUYER) :

Article 1 : Fixe à 41 629 € la contribution de la commune de Verrières-le-Buisson au Budget Primitif 2016 du SYB.

Article 2 : Dit que cette contribution sera versée sous forme fiscalisée.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SYB – EXERCICE 2016

Conformément à l'exposé de M. GLEIZE, le comité syndical, après en avoir délibéré, avec treize voix POUR, deux voix CONTRE (Mme THIBAUT et M. DUPONT -pour les chapitres 65, autres charges de gestion courante et 74, dotations, subventions et participations-) et une ABSTENTION (Mme DELBECQ) :

Article Unique : Vote et adopte le Budget Primitif 2016, par chapitre, qui s'élève en **recettes et dépenses totales** à la somme de **2 007 579,02 €**

Soit	Recettes et dépenses d'exploitation :	997 343,07 €
	Recettes et dépenses d'investissement :	1 010 235,95 €

QUESTIONS DIVERSES :

Première randonnée des quatre saisons des 9 et 10 avril :

76 personnes ont participé à cette première randonnée des quatre saisons, sur un parcours de huit kilomètres, de la Vallée de la Mérantaise jusqu'à la ferme de Viltain. Il s'avère que le bilan de cette manifestation est très positif, le public ayant exprimé sa satisfaction sur les informations dispensées par M. Adrien MAGNIER, garde-rigoles du SYB, et de M. Olivier MARCHAL, chargé d'études nature environnement au sein du Parc Naturel Régional (PNR) de la Vallée de Chevreuse, et montré un réel intérêt pour les rigoles.

Monsieur HAVEL, Vice-président chargé de la valorisation des rigoles et de la communication, rapporte que les prochaines randonnées devraient avoir lieu fin juin-début juillet 2016 puis début octobre 2016, sur le même parcours, afin de permettre au public souhaitant renouveler cette expérience de constater l'évolution de la nature. Il remercie également les élus qui y ont participé.

Le Président souhaiterait qu'en 2017 le SYB communique davantage sur cet événement qui permettra de valoriser les actions du Syndicat sur le territoire du plateau de Saclay, et de mettre en valeur les aspects historique, faunistique, urbanistique,....

La séance est close à 19h50

Fait à Orsay, le 14 AVR. 2016

Le Président du Syndicat,

Francisque VIGOUROUX

